

REGLEMENT PARTICULIER

27^{eme} RALLYE REGIONAL DES COTEAUX DU LAYON

15 & 16 AVRIL 2017

Ce Règlement Particulier complète la Réglementation Standard des Rallyes 2016 de la Fédération Française du Sport Automobile. Les articles non repris dans ce Règlement Particulier sont conformes à la réglementation standard de la discipline.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès l'obtention du Permis d'Organisation de la Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne Pays de Loire.

Ouverture des engagements : Lundi 27 février 2017.

Clôture des engagements : Mardi 4 avril 2017 - minuit.

Parution du road-book : Samedi 15 avril 2017 au bar « Le Favori » à Beaulieu sur Layon.

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 15 avril 2017 de 8h00 à 15h00.

Vérification des documents et des voitures : Samedi 15 avril 2017 de 9h00 à 12h et de 13h à 15h00.

Heure de mise en place du parc de départ : A l'issue des vérifications administratives et techniques.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 15 avril 2017 à 11h00 au PC Course situé au gîte d'étape de Beaulieu sur Layon.

Publication des équipages admis au départ : Samedi 15 avril 2017 à 16h30.

Briefing des voitures d'encadrement : 15 avril 2017 à 15h30 au PC Course au gîte d'étape de Beaulieu.

Départ de la première étape: Beaulieu sur Layon le samedi 15 avril 2017 à 17h00.

Arrivée de la première étape (1^{ère} voiture) : Beaulieu sur Layon le samedi 15 avril 2017 à 23h30 au plus tard.

Publication des résultats de la première étape (1^{ère} voiture) : Dimanche 16 avril 2017 à 7h45.

Départ de la deuxième étape: Beaulieu sur Layon le dimanche 16 avril 2017 à 8h00.

Arrivée de la deuxième étape (1^{ère} voiture): Beaulieu sur Layon le Dimanche 16 avril 2017 à 17h00 au plus tard.

Vérification finale : Dimanche 16 avril 2017 à Beaulieu sur Layon.

Publication des résultats du rallye : Dimanche 16 avril 2016 à Beaulieu sur Layon, 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture

Remise des prix : Dimanche 16 avril 2017 à 18h30 à la salle Saint Louis de Beaulieu sur Layon.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'AS-ACO PLANTAGENET organise le samedi 15 avril et dimanche 16 avril 2017 le 27^{eme} RALLYE REGIONAL DES COTEAUX DU LAYON en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA et a été enregistré par la Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire avec le Numéro de VISA **R6** en date du **16 janvier 2017**

Comité d'Organisation : Écurie Plantagenêt

Présidente : Maryse MERLIOT
Secrétariat du Rallye : Maryse MERLIOT, 4 rue des Coteaux ; 49750 Beaulieu sur Layon
Téléphone : 02.41 44 83 32
Mail : merliotmaryse@yahoo.fr
Site internet : www.ecurieplantagenet.com
Permanence du Rallye :

- . Jusqu'au 14 avril 2017 : au Secrétariat du Rallye : 02 41 44 83 32
- . Durant le Rallye : au PC Course situé au gîte d'étape de Beaulieu sur Layon.

Organisateur technique

Écurie PLANTAGENET
Présidente : Maryse MERLIOT
Adresse : 4 rue des Coteaux, 49750 Beaulieu sur Layon

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	José CHAUDET	Licence 1202/2443
Membres du Collège	Dominique JOUBERT Pierre SCHUBLER	Licence 1106/14860 Licence 1202/
Directeur de Course	Joseph LORRE	Licence 1202/10395
Directeur de Course Adjoint PC	Michel BRAUNSTEIN	Licence 1203/8940
Directeurs de Course Délégués ES	Bernard CONDEMINÉ Jean Luc PAGE	Licence 1110/6916 Licence 1507/4727
Médecin Chef	François MINEUR	Licence 1208/224108
Commissaire Technique Responsable	Jean Luc PHELIPEAU	Licence 1110/9060
Commissaires Techniques Adjoints	Luc GOURDON Ghislain RATEL	Licence 1202/163936 Licence 1202/181601
Chargés des relations avec les concurrents	Catherine CONDEMINÉ Emma RICHARD	Licence 1110/56617 Licence 1209/6299
Chronométrateurs	Patrick CHARON Stéphane MONFORT	Licence 1209/42548 Licence 1205/38611
Chargé des relations avec la presse	Maryse MERLIOT	Licence 1202/12140

1.2P ELIGIBILITE

Le Rallye Régional des Coteaux du Layon compte pour la Coupe de France des Rallyes 2017 coefficient 2, pour le Championnat A.C.O. des Rallyes 2017, pour le Challenge Rallye de la Ligue Bretagne – Pays de la Loire 2017 et pour le Challenge AS-ACO PLANTAGENET 2017.

1.3P VERIFICATIONS

Tous les concurrents recevront une convocation par email avec l'horaire de passage aux vérifications administratives.

Une fois ces premières vérifications faites, ils auront 45 minutes pour préparer leur voiture et la présenter aux vérifications techniques.

Les vérifications administratives auront lieu le samedi 15 avril 2017 à partir de 9H00 à la salle Saint Louis de Beaulieu sur Layon. Les vérifications techniques auront lieu le samedi 15 avril 2017 Rue de Bel air, en face du garage Renault à Beaulieu sur Layon. A l'issue des vérifications, les voitures seront placées en Parc Fermé de Départ.

Les vérifications finales seront effectuées au Parc Fermé à Beaulieu sur Layon. En cas de réclamation, le démontage sera fait au Garage de la Promenade à Beaulieu sur Layon.

Prix de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

2.1.1 Les droits d'engagements comprennent la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

2.1.2 Les véhicules autres que les voitures de course et de l'organisation, même porteurs de plaques spécifiques délivrées par l'organisateur, ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont donc pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1P Toute personne qui désire participer au Rallye Régional des Coteaux du Layon doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le **mardi 4 avril 2017 minuit**.

3.1.10P Le nombre d'engagés est fixé à 110 voitures maximum.

3.1.11P Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **295 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **590 €**

Une remise de 20 € sera accordée aux équipages comprenant au moins un membre de l'Écurie Plantagenêt

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2. EQUIPAGES

3.2.7 Briefing des concurrents et des véhicules d'encadrement

3.2.7.1P Un briefing écrit sera distribué aux équipages lors de leur passage aux vérifications administratives le samedi matin 15 avril 2017.

Un briefing oral sera organisé pour les véhicules d'encadrement (PROMOTION, INFO, 000, 00, 0) le samedi 15 avril 2017 à 15h30 au PC Course de l'épreuve.

3.2.9 Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.

3.2.10 Tous les concurrents, pilotes et officiels du rallye devront être obligatoirement titulaires et porteurs de leur licence valable pour l'année en cours, de leur permis de conduire ou d'une pièce d'identité.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA

4.1.2 VITRES

Conforme au règlement standard FFSA

4.2 PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.1 ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.5 Chauffe des pneumatiques sur le secteur routier

Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour tout autre raison.

Pénalités :

- 1ère infraction : 1 minute de pénalité,
- 2ème infraction : exclusion.

4.4 PROCEDURE DE PESEES DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.5 ECHAPPEMENT

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6 IDENTIFICATION des VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1. du Règlement Standard des Rallye)

A l'emplacement de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, chaque voiture devra être équipée d'un support, réservée exclusivement à l'organisateur pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard.

4.7 CAMERA ET APAREILS DE PRISES DE VUE

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P DESCRIPTION

Le Rallye Régional des Coteaux du Layon représente un parcours de 112 km.

Il est divisé en 2 étapes et 7 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,9 km.

Dans le respect des RTS, l'Organisateur a mis en place un tracé d'ES 100% naturel, ne comportant aucune chicane artificielle.

Les épreuves spéciales sont :

- | | |
|---------------------|---|
| ▪ Samedi 15 avril | ES 1, 2, 3 « La Mulonniere » - 4,3 km x 3 |
| ▪ Dimanche 16 avril | ES 4, 5, 6, 7 « La Coudraye » - 6,75 km x 4 |

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire" (Road-Book).

Le tableau d'affichage officiel est situé à la sortie du parc de regroupement, au niveau du podium « Ville d'Angers ».

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1 Les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le Code de la Route (notamment la vitesse et le bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes :

- Le nombre de passages en reconnaissances est limité à trois au maximum.
- Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.
- Tout accès à une Épreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

6.2.7 Des contrôles seront mis en place par l'Organisateur. Les équipages constatés en infraction feront l'objet de pénalités conformes à la réglementation standard des Rallyes 2016 :

- Départ refusé
- Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye, soit 295 €
- Demande de sanctions disciplinaires auprès de la F.F.S.A.
- Les trois pénalités sont cumulées.

Les reconnaissances auront lieu le samedi 15 avril 2017 de 08h00 à 15h00.

6.3 CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA

6.4 CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA

6.5P PARC PLATEAUX OBLIGATOIRE

Après déchargement de son véhicule de compétition, chaque concurrent a l'obligation de stationner son plateau dans un parc spécifié par l'organisateur.

Adresse du parc plateaux : Carrière TPPL, Lieu-dit La Promenade, Beaulieu sur Layon.

Une pénalité de 200 € sera appliquée par infraction constatée.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Chef de poste : Chasuble orange barré
- Commissaire de route : Chasuble ou combinaison orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera dimanche 16 avril 2017 à 18h30 à la salle Saint Louis à Beaulieu sur Layon.

Seuls les concurrents présents recevront leurs prix.

La répartition des prix se fera comme suit :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	
Scratch	350 €	200 €	100 €	-	
Groupe	100 €	-	-	-	Si + de 3 partants
Classe	295 €	-	-	-	Si – de 3 partants
Classe	295 €	120 €	-	-	De 3 à 5 partants
Classe	295 €	120 €	90 €	-	De 6 à 9 partants
Classe	295 €	120 €	90 €	60 €	Si + de 9 partants
Féminin	100 €	-	-	-	Si + de 1 partante

Le Scratch et le Groupe sont cumulables.

Les Classes *K seront confondues avec les A et les FA.

Des coupes seront distribuées. Elles ne sont pas cumulables sauf pour le Scratch.

Une récompense « Commissaire » sera attribuée par tirage au sort.

ANNEXE – ITINERAIRE ET HORAIRES DETAILLE

27 ^{ème} RALLYE REGIONAL DES COTEAUX DU LAYON - 15 et 16 avril 2017							
ITINERAIRE		KILOMETRAGE			HORAIRE		
Pointage	Situation	ES	CH/CH	Total	Temps	Voiture 1	Voiture 90
Samedi 15 avril 2017 - 1ère Etape		Section 1 - " La MULONNIERE"					
CH0B	Sortie de Parc fermé / Entrée Assistance		0	0		16:57	18:27
CH0C	Sortie parc assistance		1	1	00:20	17:17	18:47
CH1	Beaulieu - pointage départ ES1		2,45	3,45	00:10	17:27	18:57
	Neutralisation			3,45	00:03	17:30	19:00
Départ	ES1 BEAULIEU			3,45		17:30	19:00
Arrivée	MONT BENAULT	4,3		7,75			
Pointage	Point Stop Mont Benault		0,2	7,95			
CH1A	Entrée Parc regroupement n°1		2,6	10,55	00:12	17:42	19:12
		Section 2 - " La MULONNIERE"					
CH1B	Sortie de Parc regroup. / Entrée Assistance		0,15	0,15	01:00	18:42	20:12
CH1C	Sortie Parc assistance		0,35	0,5	00:35	19:17	20:47
CH2	Beaulieu - pointage départ ES2		1,45	1,95	00:10	19:27	20:57
	Neutralisation			1,95	00:03	19:30	21:00
Départ	ES2 BEAULIEU			1,95		19:30	21:00
Arrivée	MONT BENAULT	4,3		6,25			
Pointage	Point Stop Mont Benault		0,2	6,45			
CH2A	Entrée Parc regroupement n°2		2,6	9,05	00:12	19:42	21:12
		Section 3 - " La MULONNIERE"					
CH2B	Sortie de Parc regroup. / Entrée Assistance		0,15	0,15	01:00	20:42	22:12
CH2C	Sortie parc assistance		0,35	0,5	00:35	21:17	22:47
CH3	Beaulieu - pointage départ ES3		1,45	1,95	00:10	21:27	22:57
	Neutralisation			1,95	00:03	21:30	23:00
Départ	ES3 BEAULIEU			1,95		21:30	23:00
Arrivée	MONT BENAULT	4,3		6,25			
Pointage	Point Stop Mont Benault		0,2	6,45			
CH3A	Entrée parc fermé		3,3	9,75	00:12	21:42	23:12

27^{ème} RALLYE REGIONAL DES COTEAUX DU LAYON - 15 et 16 avril 2017

ITINERAIRE		KILOMETRAGE			HORAIRE		
Pointage	Situation	ES	CH/CH	Total	Temps	Voiture 1	Voiture 70
<i>Dimanche 16 avril 2017 - 2ème Etape</i>		<i>Section 4 - "La COUDRAYE"</i>					
CH3B	Sortie de Parc fermé/ Entrée assistance		0	0		07:57	09:07
CH3C	Sortie parc assistance		1	1	00:35	08:32	09:42
CH4	St Lambert - pointage départ ES4		6,75	7,75	00:15	08:47	09:57
	Neutralisation			7,75	00:03	08:50	10:00
Départ	ES4 St LAMBERT du LATTAY			7,75		08:50	10:00
Arrivée	DOUA	6,75		14,5			
Pointage	Point Stop Doua		0,2	14,7			
CH4A	Entrée parc regroupement		6,05	20,75	00:20	09:10	10:20
		<i>Section 5 - "La COUDRAYE"</i>					
CH4B	Sortie de Parc regroup. / Entrée assistance		0,15	0,15	00:47	09:57	11:07
CH4C	Sortie Parc assistance		0,35	0,5	00:25	10:22	11:32
CH5	St Lambert - pointage départ ES5		6,75	7,25	00:15	10:37	11:47
	Neutralisation			7,25	00:03	10:40	11:50
Départ	ES5 St LAMBERT du LATTAY			7,25		10:40	11:50
Arrivée	DOUA	6,75		14			
Pointage	Point Stop Doua		0,2	14,2			
CH5A	Entrée Parc regroupement		6,05	20,25	00:20	11:00	12:10
		<i>Section 6 - "La COUDRAYE"</i>					
CH5B	Sortie de Parc regroup. / Entrée assistance		0,15	0,15	00:47	11:47	12:57
CH5C	Sortie Parc assistance		0,35	0,5	00:25	12:12	13:22
CH6	St Lambert - pointage départ ES6		6,75	7,25	00:15	12:27	13:37
	Neutralisation			7,25	00:03	12:30	13:40
Départ	ES6 St LAMBERT du LATTAY			7,25		12:30	13:40
Arrivée	DOUA	6,75		14			
Pointage	Point Stop Doua		0,2	14,2			
CH6A	Entrée Parc regroupement		6,05	20,25	00:20	12:50	14:00
		<i>Section 7 - "La COUDRAYE"</i>					
CH6B	Sortie de Parc regroup. / Entrée assistance		0,15	0,15	00:47	13:37	14:47
CH6C	Sortie Parc assistance		0,35	0,5	00:25	14:02	15:12
CH7	St Lambert - pointage départ ES7		6,75	7,25	00:15	14:17	15:27
	Neutralisation			7,25	00:03	14:20	15:30
Départ	ES7 St LAMBERT du LATTAY			7,25		14:20	15:30
Arrivée	DOUA	6,75		14			
Pointage	Point Stop Doua		0,2	14,2			
CH7A	Entrée parc fermé. Fin du rallye		6,05	20,25	00:20	14:40	15:50

